

A travers les cycles : règles, droits et devoirs, morale, loi

Il s'agit ci-dessous d'une présentation synthétique de la progression à travers les programmes (2008) et les progressions (2012).

Claire Boniface, IEN

Les élèves apprennent les principes d'un comportement conforme à la morale, puis prennent conscience des fondements de la morale :

- les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale
- la responsabilité de ses actes ou de son comportement
- le respect de valeurs partagées
- l'importance de la politesse et du respect d'autrui.

Cycle 1 : Découverte progressive des règles de la communauté scolaire

Règles de civilité et de politesse :

- saluer son maître au début et à la fin de la journée
- répondre aux questions posées
- remercier la personne qui apporte une aide
- ne pas couper la parole à celui qui s'exprime.

Règles de comportement concernant :

- le respect de la personne
- le respect des biens d'autrui
- l'obligation de se conformer aux règles dictées par les adultes.

Cycle 2 : Usages sociaux de la politesse, règles découlant des droits et devoirs

- **Usages sociaux de la politesse** : emploi des formules de politesse, vouvoiement, se taire quand les autres parlent, utilisation des registres de langue appropriés
- **Découverte des principes de la morale** : « La liberté de l'un s'arrête où commence celle d'autrui », « Ne pas faire à autrui ce que je ne voudrais pas qu'il me fasse », etc. ; prise de conscience des notions de droits et de devoirs dans la classe, dans l'environnement de l'école et social proche
- **Appropriation des règles en découlant** : en participant à l'élaboration du règlement de la classe, en appliquant le règlement de la classe, de l'école ; en s'appropriant les règles communes, à l'extérieur de l'école et en société

Cycle 3 : Approfondissement et élargissement

Approfondissement :

- du respect des règles de politesse et de civilité envers pairs et les adultes
- des liens entre liberté personnelle et contraintes de la vie sociale (nécessité d'élaborer un règlement de classe et d'école)

Élargissement aux notions de :

- responsabilité : « *savoir que chacun est responsable de ses actes et de son comportement et qu'il peut encourir une sanction* »
- sécurité : « *prendre conscience de la nécessité de s'interdire toute violence, verbale comme physique, notamment dans la cour de l'école* »
- droits et devoirs dans la société à travers les textes fondateurs : « *éléments de connaissances et de compétences sur l'importance des règles de droit dans l'organisation des relations sociales* »
- loi et règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie : « *l'élaboration de la loi (le Parlement)* », « *savoir que dans une démocratie les lois respectent les droits des hommes et que pour cette raison les hommes doivent s'y conformer, savoir que les lois adoptées en France sont conformes à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789* ».

Les élèves apprennent à établir la différence entre :

- les principes universels (les droits de l'homme)
- les règles de l'État de *droit* (la loi)
- et les usages sociaux (la civilité).

Socle commun de connaissances et de compétences à acquérir en fin de scolarité obligatoire

Compétence 6 : Compétences sociales et civiques (extraits)

- Vivre en société

Dès l'école maternelle, l'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective.

Connaissances

Les élèves doivent :

- connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose
- savoir ce qui est interdit et ce qui est permis.

Capacités

Chaque élève doit être capable :

- de respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement
- en équipe, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe
- d'évaluer les conséquences de ses actes.

Attitudes

La vie en société se fonde sur :

- le respect des autres
- la volonté de résoudre pacifiquement les conflits.

- Se préparer à sa vie de citoyen

L'objectif est de favoriser la compréhension des institutions d'une démocratie vivante par l'acquisition des principes et des principales règles qui fondent la République. Il est aussi de permettre aux élèves de devenir des acteurs responsables de notre démocratie.

Connaissances

L'élève devra connaître :

- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- la Convention internationale des droits de l'enfant
- les règles fondamentales de la vie démocratique (la loi, le principe de la représentation, le suffrage universel, le secret du vote, la décision majoritaire et les droits de l'opposition) dont l'apprentissage concret commence à l'école primaire dans diverses situations de la vie quotidienne
- le lien entre le respect des règles de la vie sociale et politique et les valeurs qui fondent la République.

Attitudes

Au terme de son parcours civique scolaire, l'élève doit avoir conscience de la valeur de la loi et de la valeur de l'engagement. Ce qui implique :

- la conscience de ses droits et devoirs
- l'intérêt pour la vie publique et les grands enjeux de société
- la conscience de l'importance du vote et de la prise de décision démocratique.